



Rumilly, le 15 février 2011

## ➤ DECISION DU MAIRE

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal  
(Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

### **Nature de l'acte : 1.1. Marchés Publics**

**Objet : Marché n°2008-29 DB : Lot 9 Serrurerie- mobilier urbain : Programme Global Urbain – Travaux d'aménagement de la place d'Armes. – Conclusion d'un avenant n°1**

Nos réf. : PB/MCW/MB

Décision n°2011-29

**Le Maire de la Commune de RUMILLY, Haute-Savoie,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

**VU** le code des marchés publics, notamment en application des articles 57 à 59,

**VU** la délibération en date du 28 mars 2008 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 sus-visé, modifiée par délibération du 28 mai 2009,

**CONSIDERANT** la notification du marché le 22 mai 2009 à la Société GIE DEBROUX Combachenex, 74 150 MASSINGY,

### **DECIDE**

#### **Article 1er :**

Le présent avenant n°1 a pour objet d'une part :

- la prise en compte d'une plus-value pour modification du projet :

Travaux supplémentaires : Installation de bornes métalliques : + 9 890,00 euros HT

Installation de bornes métalliques amovibles : + 2 728,00 euros HT

Arceau de signalisation pour un panneau : + 9 420,00 euros HT

Barrière métallique de 600 de long : + 398,00 euros HT

Embrases bornes métalliques fournies : + 1 568,00 euros HT

Montant en plus-values des travaux supplémentaires : **+ 24 004,00 €uros HT.**



- Travaux en moins-values :

Tabouret en béton noir poly et hydrofugé : - 1 662,00 euros HT

Bornes à vaches : - 4 176,00 euros HT

Arceau de signalisation pour deux panneaux : - 6 631,00 euros HT

Barrière métallique : - 1 275,00 euros HT

Absence de pose des bornes métalliques : - 780,00 euros HT

Absence de pose des bornes amovibles : - 702,00 euros HT

Absence de pose d'un arceau de signalisation 2 panneaux (2\*78€) : - 156,00 euros HT

Absence de pose de 3 corbeilles : - 234,00 euros HT

Absence de pose de 5 bancs simples : - 1 560,00 euros HT

Absence pose assis debout : - 80,00 euros HT.

Montant total des travaux en moins-values : - **17 256,00 euros HT.**

Le montant des plus-values pour modification du projet s'élève donc à : **+ 6 748,00 euros HT.**

Et la prise en compte de travaux supplémentaires suivant devis en annexe :

- Fourniture et pose de dossier sur banc courbes : **+ 5 999,00 euros HT**

- Fourniture et pose d'une main courante 1 lisse diam 60 mm sur poteaux chevillés sur muret béton : **+ 3 871,00 euros HT.**

Le montant des travaux supplémentaires s'élève ainsi à **9 870,00 euros HT.**

Le montant total des modifications du projet initial et le montant des travaux supplémentaires : **6 748,00 euros HT + 9 870,00 euros HT** s'élève à : **+ 16 618,00 euros HT.**

Ce qui porte le montant du marché à **189 703,00 euros HT** soit (+ 9,6 %).

**Article 2 :**

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait en sera affiché à la porte de la mairie.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

**Le Maire**

**Pierre BECHET**